Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 003-240300491-20250410-FONCIERBILAN24-DE

Délibération N°5

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	**25**
PRESENTS :	**23**
VOTANTS :	**24**

OBJET :

BILAN DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET PORTAGES FONCIERS EN 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le **Dix Avril** à **18 heures**
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"
légalement convoqué en date du 4 Avril 2025 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de
Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR, pouvoir du titulaire M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à Mme L'HULLIER

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la loi n° 95-127 du 08 Février 1995, en particulier son article 11, relative aux marchés publics et délégations de service public, prévoit que l'assemblée délibérante est amenée à débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par l'établissement intercommunal.

Il présente et commente l'état des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2024. Toute précision est apportée sur chacune des acquisitions, cessions et portages fonciers inscrits sur l'état annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir débattu, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du bilan de la politique foncière et immobilière engagée par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse en 2024.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 17 AVR. 2025
Publié ou Notifié
le : 17 AVR. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

ANNEXES – État des immobilisations

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
NÉANT						

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
NÉANT						

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 003-240300491-20250410-FONCIERBILAN24-DE

PORTAGES FONCIERS

Budget ZAE Près de la Grande Route :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
Terrain non bâti	Lieu-dit Saint Amand 03120 Lapalisse	ZM 4 de 68 140 m²	EPF Auvergne 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 18 octobre 2021. Délibération du Conseil Communautaire du 15 juillet 2021.	Capital : 180 800 €. Durée : 8 ans à compter du 27 avril 2023. Taux : 1,25 %. Capital année 2024 : 21 761,59 €. Capital restant dû fin 2024 : 137 598,42 €.
Terrain non bâti	Lieu-dit Pré Saint Amand 03120 Périgny	ZI 10 de 2 270 m²	EPF Auvergne 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 18 octobre 2021. Délibération du Conseil Communautaire du 15 juillet 2021.	Capital : 1 120 €. Durée : 8 ans à compter du 27 avril 2023. Taux : 1,25 %. Capital année 2024 : 134,80 €. Capital restant dû fin 2024 : 852,39 €.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 003-240300491-20250410-FONCIERBILAN24-DE